

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 11 décembre 2012

Présents :

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOJJAT, Geneviève FERRAND, Stéphane CORGIER, Christelle GATHIER, Catherine MOUCAUD, Alain GUILLET-LOMA, René SALEMBIER, Olivier LACROIX, Odile DOUCET, Franck RONZON, Annie CORGIER.

Absente excusée: Maryline Dubost.

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil Municipal de ce mardi 11 décembre 2012 avait pour ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du 6 novembre 2012
  - 2/ Attribution d'une subvention pour la cantine
  - 3/ Indemnité de conseil alloué aux comptables du Trésor Public
  - 4/ Modification des statuts de la CCPAT par rapport à la nouvelle commune
  - 5/ Regroupement des communautés de communes
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2012**

Lecture du compte rendu du 6 novembre 2012.

\*\*\*\*\*

**2/ Attribution d'une subvention pour la cantine**

Il convient de régulariser la subvention basée sur la prévision pour la deuxième période mais également de verser la provision jusqu'à février 2013, ce qui fait un montant total de 1 868,49€ (24€ de régularisation + 1 844,49€ provision jusqu'à février 2013).

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **3/Indemnité de conseil alloué aux comptables du Trésor Public**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résulte de leur fonction de comptable principal de la commune, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Ces prestations ont caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite « indemnité de conseil »

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour fixer le taux affecté à l'indemnité et à chaque changement de comptable du trésor.

Cette année 2012 trois comptables se sont succédés à la trésorerie de Lamure s/ Azergues.

Mme Marie-Odile BERTHOLLET du 01/01/2012 au 29/02/2012 = 61,87 €

Mme Dominique OUSSAL du 01/03/2012 au 31/08/2012 = 185,64 €

Mme Fabienne BEAUCHAMP du 01/09/2012 au 31/12/2012= 123,75 €

Taux de 100%, soit pour les trois comptables un total de 371,26 €

Adopter à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **4/Modification des statuts de la CCPAT par rapport à la nouvelle commune**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'afin de prendre en compte la création de la commune nouvelle « Thizy les bourg » au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et en attendant la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi dans le cadre de la réforme des collectivités, Monsieur le Maire propose de reformuler le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la CCPAT comme suit :

Le conseil de la communauté est composé de délégués élus par les conseils municipaux à raison de deux délégués titulaire par commune et d'un délégué titulaire supplémentaire pour les communes de plus de 2 000 habitants, et d'un total de 12 délégués titulaires pour les communes et communes nouvelles de plus de 6 000 habitants.

Le second paragraphe de l'article 9 reste inchangé.

Adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **5/Regroupement des communautés de communes**

Le schéma prévoit notamment le regroupement de la communauté de communes du pays d'Amplepuis Thizy, de la communauté de la haute vallée d'Azergues et de certaines communes de la communauté de communes du haut Beaujolais.

Monsieur le Préfet a signé l'arrêté de projet de périmètre et le soumet maintenant à la consultation des communes et EPCI concernés spécifiquement.

Cet envoi marque donc le lancement d'une nouvelle concertation et d'une période de réflexion approfondie de la part de l'ensemble des élus de ce territoire mais sur la base du schéma arrêté ensemble.

Arrêté de projet signé le 12 septembre. Les collectivités ont 3 mois pour se prononcer.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable au projet tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet.

\*\*\*\*\*

## 6/ Questions diverses

- Dans le cadre de son Bac ARCU (accueil/relations/clientèle/usagers) Océane Vernozy sera en stage au secrétariat de la mairie du 28/01/2012 au 22/02/2012
- Déneigement : ayant un agent absent, si cela s'avère nécessaire, il sera fait appel à l'entreprise Dumontet. A voir pour optimiser la tournée du tracteur ?
- Le chantier à voix Dru a été réalisé pour un montant de 1162 €.
- Le chantier de créations de voix de garage entre le Chaleux et Charmacot a été réalisé pour un montant de 1279,72 €.
- A la salle des fêtes, le thermostat de l'étuve a été changé, les petits problèmes de chaudière sont réglés.
- Problèmes sur la ligne de Thizy dans les transports scolaires.
- Le chantier de rénovation de la salle des jeunes à débiter dans les délais.
- Le chantier de rénovation des façades de l'ancienne école au fond du bourg est en train de se mettre en place.
- Les abords du city stade ont été réalisés, la pelouse a été semée, les finitions se feront aux beaux jours.
- Les vœux du maire seront le samedi 5 janvier à partir de 11h30 ; le bulletin municipal 2013 sera distribué. Le comité village d'accueil sera présenté ainsi que les présidents d'associations. Rendez-vous à 10h45 pour l'installation de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance

Catherine MOUCAUD

Le Maire

Sylvain KASPRZYK